



PREFET DE VAUCLUSE

## Communiqué de presse

### Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de l'établissement EURENCO - site de Sorgues

#### Phase de concertation : le Préfet invite la population à une réunion publique le mardi 18 décembre 2012 à 18h00 à SORGUES

Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) créés par la loi du 30 juillet 2003 (dite loi Bachelot) sont élaborés sous l'autorité du Préfet.

Leur objectif est de réduire la vulnérabilité des populations vis-à-vis d'éventuels risques technologiques pouvant être générés par certaines installations industrielles. Ils visent à définir, en concertation avec les parties concernées, des règles d'utilisation des sols (d'urbanisme et de construction) compatibles avec l'activité de l'installation classée, les projets de développement locaux et les intérêts des riverains.

En Vaucluse et dans le Gard, **le PPRT de l'établissement EURENCO de Sorgues, dont le périmètre figure ci-après, est en cours d'élaboration.**

Le projet a été élaboré par les Services de l'Etat en collaboration avec les communes concernées de Sorgues, Le Pontet, Avignon, Sauveterre, Villeneuve les Avignon, le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon, les représentants du comité local d'information et de concertation et l'exploitant. Les documents d'élaboration de ce PPRT sont actuellement consultables en mairie de Sorgues aux heures d'ouverture habituelles.

Une **réunion publique d'échanges et de concertation avec la population**, présidée par Martine Clavel, secrétaire générale de la Préfecture de Vaucluse, en présence de Thierry Lagneau, maire de Sorgues, **aura lieu le :**

**Mardi 18 décembre 2012 à 18h00**  
**Salle des fêtes**  
**Avenue Pablo Picasso, à Sorgues**

**La population est invitée à y participer.**

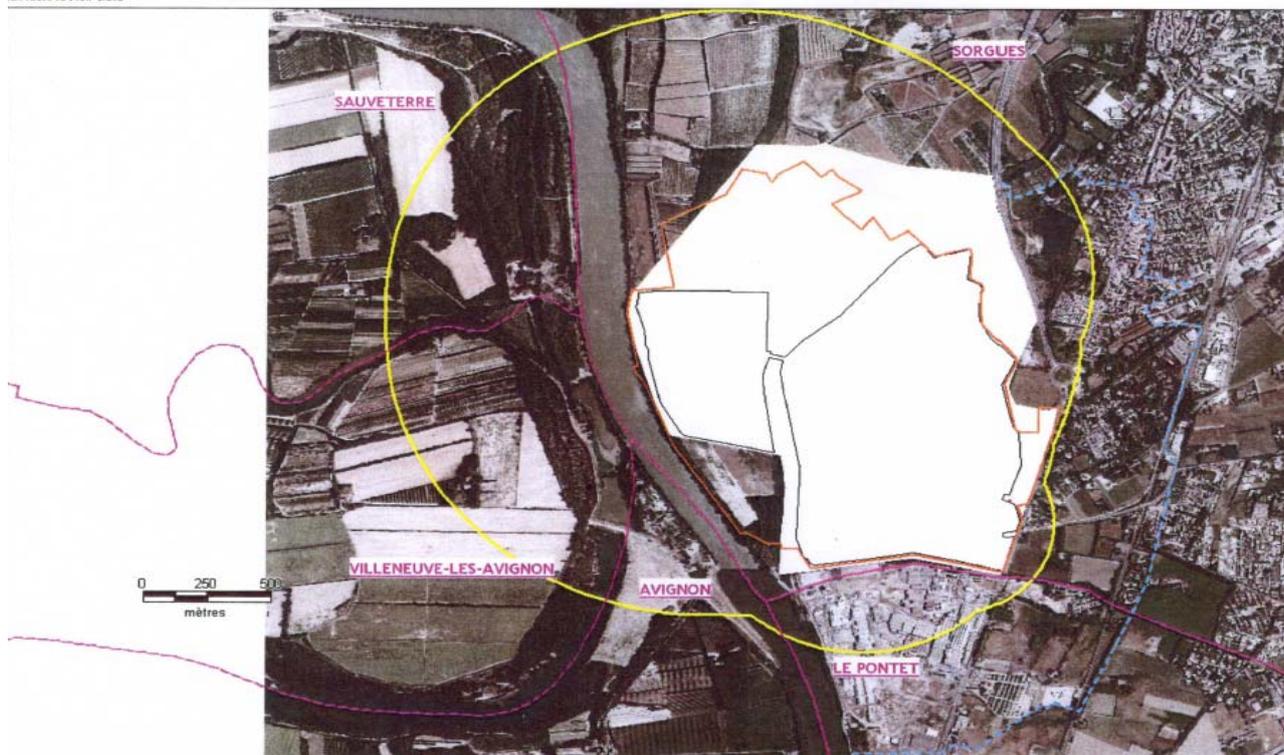
A l'issue de cette réunion, le projet de PPRT sera mis à la disposition du public dans les mairies précitées pendant un mois. Toute personne concernée pourra le consulter et formuler ses observations et/ou questions sur un registre prévu à cet effet.

Ces documents seront également disponibles sur les sites internet suivants : <http://www.vaucluse.gouv.fr/> et <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/risques-technologiques-et-pprt-r226.html>

Le bilan de la phase de concertation sera mis à la disposition du public dans chacune des mairies concernées par le PPRT ainsi que sur les sites mentionnés ci-dessus.



**PPRT de SORGUES-LE PONTET- (EURENCO)**  
**Périmètre d'étude**



**Contacts presse :**

**Préfecture : SDCI :**

**Sophie Parisot-Mariani** au 04 88 17 80 40

**Annie Cluchier** : 04 88 17 80 41

Communiqué diffusé le 6 décembre 2012